PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN SÉANCE ORDINAIRE 4 JUIN 2018

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 4 juin 2018 à 19h30, sont présents, madame la conseillère, Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Nathalie Jacob qui est à l'extérieur du pays en vacances et monsieur Daniel Bédard qui est en maladie.

2018-06-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Denis Chartier, Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 436 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-02 <u>Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2018</u>

Il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu:

(QUE)

QUE les procès-verbaux de l'assemblée du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2018 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 11 mai 2018 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- ➤ De madame Valérie Pichet, adjointe de circonscription de monsieur François-Philippe Champagne, nous informant qu'un montant de 150\$ pourrait être alloué pour les activités estivales.
- ➤ De monsieur Mario Lachance, président d'Appartenance Mauricie, Société d'Histoire Régionale, nous sollicitant pour l'achat de 25 calendriers historiques 2019 au coût de 10\$ chacun.
- ➤ De monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper, et des membres du Conseil municipal, souhaitant leurs sympathies à monsieur Guy Veillette, maire.
- ➤ De monsieur François Boulay, maire de la municipalité de Ristigouche, Sud-Est nous informant du compte-rendu du Comité des élus coordonnant la demande de dérogation au RPEP et nous demande d'adopter un règlement en lien avec la protection de nos sources d'eau.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

<u>Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, autorisation de contribution en lien avec les travaux de reconstruction du rang Sainte-Marguerite</u>

Le Conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nous informe qu'ils ont pris connaissance des documents d'appels d'offres et de soumission dans le cadre du projet de reconstruction du rang Sainte-Marguerite et que leur investissement dans ce projet ne dépassera pas le montant de 42 000\$, même si les coûts des travaux dépassent les montants estimés par la municipalité de Saint-Narcisse. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a informé par courriel madame Annie Beaudoin, directrice générale de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, que si les coûts de travaux dépassaient les montants estimés, la municipalité de Saint-Narcisse prendrait les mesures nécessaires afin d'être payée équitablement selon l'entente.

<u>Commission de Protection du territoire agricole du Québec, dossier de monsieur Andy Heer</u>

La Commission reconnait conforme en vertu de l'article 40 de la Loi, le projet de construction de monsieur Andy Heer.

<u>Commission de protection du territoire agricole du Québec, suivi du dossier de monsieur Roger Brouillette concernant le dossier de la sablière</u>

La Commission informe monsieur Brouillette (succession) que certains documents sont toujours manquants et que suite au refus de transmettre ces documents dans un délai de 30 jours monsieur Brouillette (succession) ne pourra plus se prévaloir de l'autorisation déjà émise sous certaines conditions.

(APPEL)

Appel de proposition dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, 2018-2019

L'équipe des programmes Service Canada, nous informe que le Volet de projets communautaires qui permet aux aînés de contribuer à améliorer la qualité de vie de leur collectivité notamment en participant aux activités sociales tout en menant une vie active est maintenant ouvert jusqu'au 15 juin prochain. Les demandeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à 25 000\$ sous la forme d'une subvention.

MRC des Chenaux, intention de déclaration de compétence en matière de réseau de communication

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informe que la MRC des Chenaux annonce par la résolution numéro 2018-05-086, son intention de se déclarer compétente en matière de télécommunication par le développement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire.

MRC des Chenaux, programme d'aide financière concernant une étude d'opportunité pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures et de services de sécurité incendie

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, nous informe que le consultant Michel Richer est au début de l'étude de regroupement et qu'il sera en mesure de nous livrer les aboutissants de cette étude vers la fin de la période estivale afin que l'ensemble des municipalités puisse prendre la bonne décision en lien avec les divers scénarios de regroupement des services de sécurité incendie.

MRC des Chenaux, certificat de conformité du règlement de zonage numéro 2017-11-532

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informe qu'un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire en regard du règlement de zonage numéro 2017-11-532, a été adopté par voie de résolution numéro 2018-05-096.

Énergie et Ressources naturelles du Québec, modification du cadastre

La Direction de l'enregistrement cadastral du Québec nous informe qu'une partie du chemin public soit le Chemin du Barrage a été intégré par erreur à l'intérieur du lot numéro 5 190 469, propriété d'Hydro-Québec. La partie du Chemin du Barrage appartenant à la municipalité sera retirée du lot numéro 5 190 469 et sera créée par le lot numéro 6 216 095.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), exemption du dépôt de garantie

Monsieur Daniel Leclerc, ingénieur du MTMDET, accuse réception de notre demande d'exemption du dépôt de garantie n'excédant pas 10 000\$.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT), programmation de travaux révisés du programme TECQ

Monsieur Jean-François Bellemare, ingénieur au MAMOT, nous informe que notre programmation de travaux révisée, présentée le 15 mai dernier a été acceptée par le MAMOT et par le MTMDET. De plus, il recommande à la SOFIL le versement d'un montant de 37 145\$, correspondant à l'investissement des différentes études en lien avec eaux pluviales rejeté dans notre réseau d'égout combiné. (MÉDIAL)

MÉDIAL, services-conseils-SST, dossier de monsieur Sylvain Quessy

Notre compagnie de prévention en milieu de travail MÉDIAL, représentant la municipalité de Saint-Narcisse, demandera un partage de coûts à la Commission en vertu de l'article 329 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.A.T.M.P.) dans le dossier de lésion de monsieur Sylvain Quessy, événement survenu le 28 août 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 7 mai dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Guy Veillette, maire, prononce le rapport du maire, lequel traitera de la situation financière de l'année 2017. Le rapport du maire est annexé à la page 438 du présent procès-verbal.

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS ET LE RAPPORT DU MAIRE</u>

- Aucune question.

2018-06-03 **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu:

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juin 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-04 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Culture Mauricie pour l'année 2018-2019

ATTENDU que notre municipalité est membre de Culture Mauricie depuis 2007 étant donné que notre comité culturel organise la programmation annuelle estivale à l'Agora Desjardins ainsi que différentes activités culturelles tout au long de l'année;

ATTENDU qu'être membre de Culture Mauricie donne accès à différents services, notamment par de l'accompagnement dans nos demandes de financement, un accès à leur programme de formation, des rabais auprès de leurs fournisseurs et l'inscription de notre municipalité sur leur site Internet;

ATTENDU la volonté de la municipalité de renouveler notre adhésion à Culture Mauricie pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu:

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse renouvelle son adhésion à Culture Mauricie au montant de 70\$ pour l'année 2018-2019 et mandate madame Mireille Paquin, responsable du Comité culturel, pour nous représenter auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilles Gauthier se retire de la table discussion et ne se prononcera pas sur le prochain point, étant le père de madame Anne-Marie Gauthier.

2018-06-05 <u>Décision du Conseil sur la demande de dérogation mineure de madame Anne-</u> Marie Gauthier

ATTENDU la demande de madame Anne-Marie Gauthier pour lui permettre de construire un garage dont la hauteur excèdera la hauteur maximale permise pour un bâtiment-accessoire (Article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438);

ATTENDU que la hauteur du garage n'excèdera pas la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU que la hauteur maximale permise d'un garage à usage résidentiel est de 4 mètres à demi hauteur;

ATTENDU que pour régulariser la hauteur il manque 0,7 mètre;

ATTENDU que cette dérogation permettra davantage l'entreposage intérieur et évitera l'entreposage extérieur exposé aux intempéries et non esthétique de la voie publique;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 39, chemin du Barrage à Saint-Narcisse;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,

Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu:

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure de madame Anne-Marie Gauthier tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilles Gauthier réintègre la table de discussion.

2018-06-06 Signature d'une servitude d'utilisation et d'entretien entre la municipalité de Saint-Narcisse et monsieur Mario Paquette

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse doit relocaliser les eaux de drainage résidentiel;

ATTENDU que des travaux requièrent le passage des conduites d'émissaires sur les terrains privés de monsieur Mario Paquette;

ATTENDU que le propriétaire a été informé des travaux à réaliser par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, et que celui-ci était favorable à la réalisation des travaux;

ATTENDU qu'un montant de 500\$ pour la servitude sera déboursé à monsieur Mario Paquette;

ATTENDU que les frais de l'arpenteur et frais notariés en regard de la servitude seront à la charge de la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le mandat pour la réalisation des descriptions techniques des servitudes soit octroyé à la firme d'arpentage Brodeur, L'Heureux, Durocher et le mandat pour la réalisation des contrats notariés à monsieur Mario Gagnon, notaire;

QUE le Conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire, et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer les contrats notariés réalisés par monsieur Mario Gagnon, notaire, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-07

Travaux de reconstruction de 2 ponceaux situés sur le rang Saint-Félix, demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)

ATTENDU que dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local –Volet Redressement des infrastructures routières locales, une étude réalisée par la firme CIMA+ nous confirme que 2 ponceaux situés dans le rang Saint-Félix sont dans un état critique;

ATTENDU que la municipalité devra procéder au remplacement de ces 2 ponceaux afin de sécuriser le passage des automobilistes;

ATTENDU que les plans et devis pour la reconstruction de ces 2 ponceaux ont été réalisés par la firme GéniCité inc.;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de procéder aux travaux de remplacement, puisqu'une partie des ponceaux sont présentement situés dans la zone agricole permanente de la municipalité;

ATTENDU que suite aux travaux de reconstruction des ponceaux, la superficie cultivée sera la même qu'avant les travaux, puisque les travaux seront réalisés dans des coulées, endroit qui ne sont pas propices à l'agriculture et qui n'ont jamais été cultivées;

ATTENDU que Stéphane Bourassa, directeur général a préparé le formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU que la demande de la municipalité ne contrevient à aucune réglementation municipale;

ATTENDU que si les ponceaux devaient céder, nous devrons fermer le rang Saint-Félix à toute circulation et plusieurs cultivateurs seront brimés par cette fermeture;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) de considérer notre demande d'autorisation dans ce dossier, afin d'acquérir par acte notarié, les servitudes requises pour l'entretien, le remplacement et l'installation de ses conduites sises en zone agricole;

QUE le conseil autorise la demande d'autorisation préparée par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, laquelle est annexée à la page 442 du présent procèsverbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit et consigné aux archives de cette municipalité et confirme que les travaux serviront uniquement à reconstruire 2 ponceaux existants du rang Saint-Félix n'entrainant aucun impact sur l'agriculture.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-08

Mandat à la firme STANTEC inc. pour soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) concernant des travaux de compensation d'eau pluviale et de deux prolongements d'égout sanitaire

ATTENDU que les travaux de compensation d'eau pluviale seront réalisés dans le cadre du programme TECQ et que les prolongements d'égout sanitaire sur la rue de l'Église et la rue Notre-Dame seront à la charge des citoyens qui en font la demande;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC pour réaliser nos travaux et, préalablement à l'analyse de notre dossier, débourser un montant de 664\$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse mandate la firme des ingénieurs STANTEC inc., pour soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC pour les travaux de compensation d'eau pluviale et pour le prolongement de deux réseaux d'égout sanitaire;

QUE le Conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse s'engage à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, ainsi que l'autorisation accordée lorsque ceux-ci seront terminés;

(QUE)

QUE le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à présenter les demandes nécessaires à la réalisation des travaux de compensation de l'eau pluviale et de prolongement d'égout sanitaire sur la rue de l'Église et la rue Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-09

Mandat à monsieur Luc Guillemette de la firme BC2 pour la réalisation d'une étude phase 1 pour nos projets de prolongements de réseau d'égout sanitaire sur la rue de l'Église et la rue Notre-Dame

ATTENDU que la municipalité désire prolonger son réseau d'égout sanitaire sur la rue de l'Église afin de raccorder ±8 résidences et veut prolonger son réseau d'égout sanitaire sur Notre-Dame pour y desservir les serres de monsieur Daniel Veillette;

ATTENDU que le MDDELCC nous demande une étude phase 1 pour la réalisation de chaque prolongement d'égout sanitaire;

ATTENDU que la firme BC-2 a les compétences pour la réalisation des études phase 1;

ATTENDU que le prix soumis pour la réalisation d'étude phase est 1 400\$, taxes en sus, pour chacun des prolongements;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil mandate monsieur Luc Guillemette, biologiste associé et viceprésident environnement de la firme BC2 pour la réalisation de ce mandat.

QUE le montant des honoraires de la firme BC2, afin de réaliser les études phase 1 est de 2 800\$, taxes en sus, pour les 2 prolongements.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-10

Adoption du projet de règlement numéro 2018-05-541 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a produit un nouveau cadre réglementaire régissant les constructions et les usages dans les zones à risque de glissement de terrain;

ATTENDU que la MRC des Chenaux a adopté le règlement 2017-105A modifiant son schéma d'aménagement et de développement afin d'y intégrer les dispositions du ministère applicables dans les zones à risque de glissement de terrain;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

(QUE)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse adopte le projet de règlement numéro 2018-05-541, modifiant le règlement de zonage;

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-11 <u>Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2018-05-541, modifiant le règlement de zonage, étant un règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC</u>

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2018-05-541 le 2 août 2018 à compter de 19h00 au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-12 **Appui au Festival Western de Saint-Tite**

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse ont pris connaissance de la résolution numéro 18-05-92 de la MRC de Mékinac;

ATTENDU que la nouvelle Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal qui ciblait la maltraitance des animaux à l'intérieur d'usines à chiots et dont l'interprétation actuelle par certains détracteurs paraît abusive et contraire à l'intention du législateur;

ATTENDU que nous croyons qu'il y a désinformation véhiculée de la part des médias à propos du traitement réservé aux animaux lors de la présentation des rodéos du Festival western de Saint-Tite:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse souhaite la continuité d'un tel événement, soit le Festival Western de Saint-Tite;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse appuie l'organisation du Festival Western de Saint-Tite dans sa démarche, afin que ceux-ci poursuivre la mise en valeur de la région de la Mauricie par la tenue des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles.

Adoptée à l'unanimité.

(PAIEMENT)

2018-06-13 <u>Paiement de 200\$ à monsieur Pierre Baril pour l'utilisation de son véhicule</u> affecté à son travail d'horticulture pour la municipalité

ATTENDU que monsieur Pierre Baril utilise son véhicule personnel pour du transport de fleurs, d'outils, de sacs de terre et autres produits;

ATTENDU que monsieur Pierre Baril effectue un excellent travail concernant l'entretien paysagé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise le paiement de 200\$ à monsieur Pierre Baril pour l'utilisation de son véhicule personnel pour la saison estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-14 <u>Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à</u> l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse compte réaliser des travaux afin d'améliorer le réseau routier municipal et qu'elle compte investir plus de 52 000\$ détaillés comme suit: remplacement de ponceaux et la construction de transitions dans le rang Bas-de-la-Grande-Ligne pour un montant de 8 000\$, pour le remplacement de ponceaux et la construction de transitions dans le rang 2 Nord pour un montant de 24 000\$ et la mise en place de pavage sur la rue Saint-Hilaire-des-Loges pour un montant de 20 000\$;

ATTENDU que la municipalité a fait parvenir une demande d'aide financière de 30 000\$ à monsieur Pierre-Michel Auger, député de Champlain, dans le cadre du programme PAARRM;

ATTENDU que la municipalité demande à monsieur Auger de prioriser la demande de la municipalité étant donné les nombreux travaux de réfection de voirie à être réalisés au cours des prochaines années afin de pallier à la désuétude des rues et des rangs;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le conseil municipal demande au député provincial de prioriser la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et de lui accorder un soutien financier de 30 000\$ pour toutes les raisons citées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-15 <u>Paiement d'une partie de l'allocation annuelle à madame Claire Déziel, chargée de l'application du règlement des chiens</u>

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement, des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens; (ATTENDU)

ATTENDU que madame Claire Déziel désire recevoir 50% de son allocation annuelle;

ATTENDU que l'allocation à verser à madame Claire Déziel pour l'année 2018 est de 9\$ par licence de chien;

ATTENDU que 317 licences de chiens ont été émises;

ATTENDU que madame Claire Déziel fait un excellent travail pour l'application du règlement des chiens;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de 1426,50\$ en honoraires à madame Claire Déziel, ce qui équivaut à 50 % de son allocation annuelle pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-16 <u>Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)</u>

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 20, 21 et 22 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal sous le thème « Un Québec à l'image de ses régions »;

ATTENDU que différents ateliers seront organisés notamment sur les différents changements afin de faciliter le travail des municipalités, la gouvernance de proximité, l'environnement, l'aménagement du territoire et d'autres formations adaptés à la réalité des municipalités;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder différents sujets;

ATTENDU que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2018 et assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à deux conseillers afin que ceux-ci participes aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-17 <u>Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales, Dossier RIRL-2017-554-A</u>

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse ont pris connaissance des modalités d'application du volet, Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Chenaux a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu:

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les applications en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-18 Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, Dossier AIRRL-2017-419

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse ont pris connaissance des modalités d'application du volet, Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère; (ATTENDU)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-19 <u>Acceptation de la soumission de la firme INFOTECK pour la fourniture de deux</u> ordinateurs à notre bibliothèque municipale

ATTENDU que notre bibliothèque municipale possède deux ordinateurs;

ATTENDU que le personnel bénévole de la bibliothèque nous a fait plusieurs plaintes à l'effet que leurs ordinateurs ne répondaient plus de manière efficace;

ATTENDU que suite à une visite, un technicien en informatique confirme que les deux ordinateurs sont désuets;

ATTENDU les prix soumis au montant de 899,70\$/unité, taxes en sus, pour deux ordinateurs DELL 7010, clavier, souris, Windows 10 et Pro, transfert de données sur place, Eset NOD32 et la préparation des 2 ordinateurs en ateliers incluant le démarrage du Windows, personnalisation, désinstallation des programmes d'essais et installation de la suite Office et d'un Antivirus;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la soumission au montant de 899,70\$/unité, taxes en sus, de la firme INFOTECK pour la fourniture de deux ordinateurs tel que mentionné dans le document de soumission;

QUE le document de soumission soit annexé à la page 448 du procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-20 Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Daniel Bédard conseiller au siège numéro 1 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux;

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} juillet 2018 et prend fin, soit pour une période se terminant le 31 décembre 2018 ou jusqu'à la nomination d'un successeur;

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-21 Zonage agricole, appui à la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc., Roger Brouillette et fils

ATTENDU la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc. sollicitant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour poursuivre l'exploitation d'une sablière, sur une superficie d'environ 3 hectares, à même une partie du lot 5 190 441;

ATTENDU que le chemin d'accès pour se rendre à la sablière de Roger Brouillette et Fils passe sur une partie des lots 5 190 441, 5 190 444, 5 190 454, 5 190 456, 5 190 457, 5 190 459, 5 190 463;

ATTENDU que cette compagnie a déjà été autorisée au dossier numéro 404802 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une période de 5 ans, la présente demande étant donc pour reconduire la décision initiale rendue au présent dossier, le demandeur souhaitant obtenir son autorisation pour une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il n'y a aucune disponibilité d'exploitation d'une sablière dans les limites de la zone blanche de la municipalité et que les exploitations des dites sablières sur notre territoire sont toutes situées en zone agricole, principalement dans le secteur visé par la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc.;

ATTENDU qu'en référence à la cartographie du classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, le terrain visé et environnant serait majoritairement de classe 7, montrant une pierrosité, sol mince sur roc solide par endroits;

ATTENDU que la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc. ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

QUE le Conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse donne son appui à la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc. pour toutes les raisons citées précédemment et recommande à la Commission d'y acquiescer compte tenu de la nature du sol dans ce secteur. (**ADOPTÉE**)

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-22

Abrogation de la résolution numéro 2003-02-08, abrogation du troisième ATTENDU de la résolution numéro 2018-05-04 et abrogation du coût du loyer déjà homologué concernant l'utilisation par Centre d'action bénévole des locaux appartenant à la municipalité

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse est propriétaire du bâtiment situé au 511, rue Massicotte à Saint-Narcisse;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole a été informé le 11 mai dernier par le biais de la résolution numéro 2018-05-04, que leur coût de loyer serait de 475\$/mois, taxes en sus, et qu'un montant de 25\$/mois, taxes en sus, pour l'utilisation d'une partie du local de la Société d'histoire, et ce, à compter du 1^{er} avril 2018;

ATTENDU que suite à la réception de la résolution numéro 2018-05-04, les membres du Centre d'action bénévole ont demandé à rencontrer les membres du Conseil municipal afin de leur expliquer leur réelle situation financière et leur proposer un coût de loyer moindre, pour l'utilisation du sous-sol;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu le 31 mai dernier au bureau municipal entre les membres du Centre d'action bénévole et les membres du Conseil municipal et que les membres du Centre d'action bénévole ont demandé lors de cette rencontre, d'abroger le troisième **ATTENDU** de la résolution numéro 2018-05-04, celui-ci, étant faux, et que leur capacité de payer pour un coût de loyer est de 420\$, taxes incluses/mois;

ATTENDU que les membres du Conseil sont conscients des réalités financières du Centre d'action bénévole, mais que ceux-ci doivent faire des représentations récurrentes afin de trouver le financement nécessaire pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU que lors de cette rencontre monsieur Guy Veillette, maire, a également réitéré la demande aux membres du Centre d'action bénévole, de faire des représentations de leur situation financière aux autres municipalités de la MRC des Chenaux ayant accès à ce service régional, et ce, dans le but de recevoir une aide financière servant à défrayer une partie de leurs dépenses;

ATTENDU que lors de cette rencontre monsieur Guy Veillette, maire, a aussi précisé aux membres du Centre d'action bénévole, qu'il ne revenait pas uniquement aux citoyens de Saint-Narcisse de défrayer pour les dépenses en lien avec l'utilisation des locaux que le Centre utilise;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE suite aux différentes discussions tenues le 31 mai dernier entre les membres du Centre d'action bénévole et les membres du Conseil municipal, les membres du Conseil municipal acceptent la demande du Centre d'action bénévole en offrant le coût du loyer à 420\$, taxes incluses/mois, sans inclure la totalité du local de la Société d'histoire, rétroactivement au 1^{er} avril 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018;

QUE le Centre d'action bénévole s'engage à faire des représentations de leur situation financière aux autres municipalités de la MRC des Chenaux, ainsi qu'aux différents ministères pouvant leur venir en aide financièrement;

QUE le contrat de location et le document explicatif soient annexés à la page 450 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-23 <u>Dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité</u>

ATTENDU que madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe, dépose l'état semestriel des résultats financiers de la municipalité, lequel état a été préparé en date du 1^{er} juin 2018;

ATTENDU que ce rapport semestriel des résultats est transmis à chacun des membres du conseil lors de la séance régulière du 4 juin 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité au 1^{er} juin 2018, lequel est consigné au dossier des états financiers et de la vérification comptable pour l'exercice financier 2018;

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-24 Acceptation des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

ATTENDU la réception, en date du 28 mai 2018, des états financiers de notre Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU que ces états financiers montrent un déficit d'exploitation de 47 001\$;

ATTENDU la responsabilité de la municipalité de contribuer à 10% du déficit d'exploitation de l'OMH;

ATTENDU que notre quote-part au déficit réel correspond à 4 700\$ pour l'année 2017;

ATTENDU qu'un montant de 5 935\$ et de 1 678\$ a déjà été versé par la municipalité pour notre quote-part de l'année 2017 sur le déficit anticipé de cette même année;

ATTENDU qu'un montant de 2 913\$ nous est remboursé par l'OMH pour l'année 2017:

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu : **QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte les états financiers de notre OMH pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-25 <u>Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2017, modification de la résolution numéro 2018-05-18</u>

ATTENDU que suite à la présentation du rapport financier le 10 mai dernier, une erreur a été constatée après transmission du rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que selon l'article 176.2.1 du code municipal, que suite à une erreur, le rapport financier doit être représenté à nouveau lors d'une séance ordinaire du Conseil:

ATTENDU le rapport corrigé des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017;

ATTENDU que madame Tania Imhof secrétaire trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complétée le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU que monsieur Guy Veillette, maire, fait la lecture du rapport du vérificateur et présente le rapport financier corrigé à l'assemblée;

ATTENDU que le rapport financier corrigé déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 3 121 082\$ des charges pour 2 510 624\$ présentant ainsi un excédent de l'exercice pour un montant de 640 458\$ mais un surplus de fonctionnements de 201 657\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU que le rapport financier corrigé nous indique également un surplus accumulé de 710 387\$:

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu:

QUE le Conseil homologue les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

QUE le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

2018-06-26 <u>Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écritures comptables</u>

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2018 qui passe de 160 139 300 à 160 973 800, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « A » de 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur totale du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « A » de 2018;

QUE le Conseil autorise madame Tania Imhof, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour ajouter une licence de chien au dossier de madame Anne-Marie Gauthier et Julien Massicotte situé au 39, chemin du Barrage, ajouter une licence de chien au dossier de madame Laurie Gervais situé au 580, rue de l'Église, à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Mariette Jacob, présidente de la Société d'Histoire de Saint-Narcisse, demandant au conseil de relocaliser la structure du Curé Panneton et nous informe également que le perron arrière de la Maison Dupont, ainsi que le moustiquaire sont à remplacer. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblé que nous allons conserver la structure du Curé au même endroit et que nous sommes favorables à l'inclure dans un aménagement paysager. Aussi, il informe l'assemblé que les travaux de réparation à la Maison Dupont seront réalisés par les employés de la municipalité. Monsieur Onil Bélanger demande au conseil quand seront réalisés les travaux dans le rang 2 Nord et s'il y aura des réparations temporaires. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblé que les travaux de pavage auront lieu vers le mois de septembre, afin de réaliser les travaux dans les conditions adéquates et qu'il n'y aura pas de resurfaçage temporaire, mais que l'entretien minimum sera réalisé sur le rang 2 Nord.

2018-06-27 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

M. Stéphane Bourassa, directeur général